

La politique canadienne en matière d'immigration

Yves Martin

Volume 2, numéro 3, 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020069ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020069ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Martin, Y. (1957). La politique canadienne en matière d'immigration. *Cahiers de géographie du Québec*, 2(3), 142–143. <https://doi.org/10.7202/020069ar>

nologique réciproque anglaise française du vocabulaire périglaciaire régional ; d) préparer la présentation de travaux substantiels sur le périglaciaire de l'Est canadien au Congrès de Stockholm (cartes, lexique, fiches bibliographiques) ; e) au-delà de ces objectifs précis, nous voulons en ajouter un autre plus vaste : faciliter l'enseignement des méthodes périglaciaires et l'obtention de crédit pour poursuivre les recherches souhaitées.

Afin de réaliser ces buts initiaux qui ont déjà été honorés par des travaux intéressants tels ceux de Washburn et de Brochu, il faut obligatoirement dépasser le stade de recherches individuelles et organiser un travail d'équipe efficace. Aussi suggérons-nous un comité régional du périglaciaire. Ce comité pourrait réunir cinq à sept membres.

Nous pensons que vu la distance et les champs climatiques différents, il serait souhaitable de nous en tenir qu'à une section du Canada, par exemple aux pays situés à l'Est de la baie d'Hudson. Alors le comité temporaire pourrait s'intituler : *Comité pour l'étude des phénomènes périglaciaires dans l'Est canadien*.

Évidemment, cet organisme régional doit travailler d'un côté avec les chercheurs qui ont déjà poursuivi des études périglaciaires dans la région et de l'autre avec les groupements qui étudient les phénomènes cryo-niveaux ailleurs au Canada.

L'Institut de géographie de Québec, qui accepterait de tenir le Secrétariat de l'éventuel comité, attend suggestions et collaboration.

Louis-Edmond HAMELIN,
membre titulaire de la Commission
de géomorphologie périglaciaire.

La politique canadienne en matière d'immigration

Le problème de l'immigration constitue, on le sait, l'une des composantes majeures de la politique du gouvernement canadien ; rares sont, toutefois, les études d'ensemble consacrées à ce sujet. Il faut ainsi attacher une attention toute particulière à l'ouvrage de David C. Corbett, professeur à l'université de la Colombie britannique : *Canada's Immigration Policy. A Critique*.¹

L'ouvrage se présente comme un essai critique, résolument favorable à la définition, par le gouvernement canadien, d'une politique d'immigration clairement formulée dans ses principes et généreuse dans son application. Ainsi qu'il le démontre, la politique actuelle en cette matière est essentiellement une politique de compromis. Compromis entre les exigences qu'implique la croissance économique du pays et les pressions qu'exercent sur le gouvernement des groupes dont les intérêts divergent : employeurs et travailleurs, d'une part ; Canadiens anglais, Canadiens français et Canadiens de diverses origines, d'autre part.

L'auteur expose d'abord les attitudes propres aux différents « groupe de pression ». À la réticence des unions ouvrières à l'égard d'une immigration nombreuse s'oppose le point de vue favorable des associations d'employeurs. Les premières réclament une politique assortie de garanties relatives à la stabilité de l'emploi et du niveau de vie ; les secondes trouvent leur intérêt dans une offre accrue de travail à bas salaires et dans une expansion du marché. Selon Corbett, tant que durera la prospérité, le gouvernement prètera sans doute davantage attention aux représentations des employeurs qu'à celles des ouvriers syndiqués. Traditionnellement très réservée en ce qui a trait à l'immigration, l'attitude des

¹ Toronto, University of Toronto Press, 1957, XII + 215 pp.

Canadiens français pèse lourdement sur la politique. L'auteur reconnaît toutefois la difficulté pour eux d'adhérer à une politique très libérale, dans la mesure où celle-ci accentuerait le déséquilibre entre les grands groupes ethniques et linguistiques du pays. Le gouvernement subit encore d'autres pressions : de la part de Canadiens anglais établis depuis longtemps au pays et désireux de limiter l'accueil à certains groupes ethniques ; de la part aussi des associations d'immigrants de toutes nationalités, souhaitant des mesures favorables à leurs compatriotes candidats à l'émigration. Corbett conclut cet examen par un plaidoyer en faveur d'une politique qui tende davantage à diriger l'opinion plutôt qu'à la suivre.

Le second chapitre, consacré à l'admission des immigrants, commente la législation en vigueur. La sélection s'opère selon trois critères principaux : 1. Les *liens de parenté* avec des résidents canadiens ; 2. Le *pays d'origine*, l'ordre de préséance étant le suivant : a) Grande-Bretagne, France, Irlande, États-Unis ; b) le reste de l'Europe à l'Ouest du rideau de fer ; c) Égypte, Israël, Liban, Turquie, pays de l'Europe de l'Est, Amérique centrale et Amérique du Sud ; d) pays d'Asie ; 3. L'*occupation*, l'admission devant être, en principe, conditionnée par les besoins de l'économie. Entre la législation et la politique, l'écart est toutefois notable. Ainsi, « il apparaît nettement que le ministère ne s'efforce pas de promouvoir l'immigration ailleurs que dans l'Europe du Nord et de l'Ouest et qu'aux États-Unis » (p. 58).

L'aspect administratif de la politique canadienne d'immigration fait l'objet du troisième chapitre. À travers de trop longues digressions sur le rôle du Parlement par rapport à celui du Cabinet, sur la notion de délégation de pouvoirs en droit parlementaire, il souligne trois points importants : 1° Les officiers d'immigration jouissent d'une autorité quasi totale en ce qui concerne l'admission ou le refus des postulants ; 2° Le Canada considère l'immigration au pays non comme un droit, mais comme un « privilège » : il s'ensuit que le requérant non admis ou renvoyé dans son pays n'a aucun recours devant les tribunaux ; seuls des tribunaux consultatifs peuvent étudier des cas de cette nature ; 3° L'organisation du ministère de l'immigration reflète, semble-t-il, une conception officielle selon laquelle « l'intégration sociale de l'immigrant est laissée à sa propre charge et à la charge de la population où il s'établit » (p. 93).

Les deux chapitres suivants examinent les incidences de l'immigration sur l'économie canadienne. L'histoire des cent dernières années paraît démontrer à l'auteur que l'immigration n'a fait, de façon générale, que stimuler le développement économique du pays, sans provoquer en aucun moment de distorsions graves.

La thèse de l'auteur, qui se dessinait déjà tout au long de l'ouvrage, reçoit une formulation nette dans le dernier chapitre. Selon lui, le Canada a la responsabilité de contribuer, pour sa large part, à résoudre le problème de la pression démographique qui bloque le développement de nombreux pays. Il se dit convaincu que l'admission d'environ 200,000 immigrants par année, si elle était bien dirigée, ne pourrait qu'apporter de larges bénéfices au pays, tant sur le plan économique que sur le plan stratégique et politique. Point de vue qui apparaît très libéral quand on compare le chiffre avancé ici à celui de 75,000 qu'ont retenu les auteurs du rapport de la Commission Gordon dans leur mise au point des perspectives démographiques pour les vingt-cinq prochaines années. Corbett ne craint pas d'appuyer sa thèse sur un argument d'ordre éthique : « Je ne préconise pas, écrit-il, un accroissement de population comme une fin en soi. Je ne vois pas non plus qu'une vertu particulière s'attache au fait qu'une population soit restreinte. Sans doute serait-il agréable de conserver au Canada son caractère de parc naturel au service de quelques privilégiés. Je ne vois toutefois pas comment une telle attitude pourrait se justifier d'un point de vue éthique » (pp. 199-200).